

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

Sujet :
Enseigner « Comprendre les territoires de proximité »
en classe de première

I. Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme de géographie de la classe de première des séries STI2D, STL et STD2A, B.O. spécial n° 3 du 17 mars 2011, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie-éducation civique, classes de 1ère STD2A STI2D, STL, Michel Casta et Antoine Prost (dir.), Paris, Hachette, 2011, p. 66-67.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classes de 1ères STD2A, STI2D, STL, Vincent Doumerc (dir.), Paris, Magnard, 2016, p. 94-95.

II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Gérard-François Dumont, « Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Population & Avenir*, Vol. 723, n° 3, 2015, p 3.
- **Document E** : Gérard Larcher, « L'intercommunalité doit être au service de l'action communale et non l'inverse », *La Tribune*, 19 février 2014. [En ligne]

Document A : Extraits du programme de géographie de la classe de première des séries STI2D, STL et STD2A, B.O. spécial n° 3 du 17 mars 2011, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Question obligatoire (A) et Sujets d'étude (B)	Notions	Commentaires
A - Comprendre les territoires de proximité B - Sujet d'étude au choix : - Les transports, enjeu(x) d'aménagement et d'équité (4 heures) - Solidarité des territoires et des personnes - 36 700 communes : un attachement français	Circonscription administrative Décentralisation et Déconcentration Fiscalité Intercommunalité Réseau Territoire	Cette question permet : - de s'interroger sur ce que sont les territoires de proximité des Français ; - d'étudier le maillage territorial de la France et sa pertinence ; - de faire comprendre les enjeux de la décentralisation et le rôle nouveau de l'État et de ses représentants dans un contexte de déconcentration. Une attention particulière est portée au développement de l'intercommunalité, aux transferts de compétences et aux modes de fiscalité. [...]

Extraits de la fiche Eduscol

Comme le marque le couplage « géographie et éducation civique », un des objectifs prioritaires du thème est de contribuer à faire des citoyens capables de comprendre à la fois les enjeux de l'aménagement de la cité – au sens grec du terme – et le fonctionnement de la *res publica* de proximité. Sur ce dernier aspect, les enseignants mettront en relief les orientations des élus (en matière d'urbanisme, de logement, de sécurité, de transport ou de développement durable, etc.) et leurs choix de mode de gestion (régie directe, délégation de service public, etc.), qui peuvent manifester l'appartenance à des cultures politiques différentes.

Ainsi, la problématique pourrait être déclinée en trois questions :

- Comment les citoyens perçoivent-ils leurs territoires ?
- Qui sont les principaux acteurs des territoires de proximité et quelles relations de pouvoir entretiennent-ils entre eux et avec les citoyens ?
- Quels sont les enjeux de l'aménagement des territoires de proximité et quels problèmes les acteurs des territoires doivent-ils résoudre et comment ? [...]

Pièges à éviter

- Traiter ce sujet sous un angle académique ou universitaire. Au contraire, il faudra le nourrir avec des concepts simples et des études de cas relevant du bassin de vie des élèves, permettant ainsi de susciter leur intérêt. [...]
- Donner une vision angélique de la question, alors que celle-ci continue de susciter des débats contradictoires et passionnés sur la place publique. Il faudrait confronter avec recul et sens critique les argumentaires des différents acteurs et les mettre en perspective avec des documents scientifiques.

Document D : Gérard-François Dumont, « Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Population & Avenir*, Vol. 723, n° 3, 2015, p 3.

Les différentes lois françaises concernant les territoires votées ces dernières années peuvent se résumer à deux idées : « big is beautiful » ou la grande taille crée automatiquement des richesses ; les territoires fonctionnent selon une logique radiale.

Ces deux idées conduisent au postulat suivant : plus les rayons administratifs sont longs, plus le centre influence un territoire vaste et plus l'ensemble réunissant le centre et des périphéries dans une institution unique, disposant d'un maximum de pouvoirs, sera puissant. En conséquence, puisque les territoires sont censés fonctionner ainsi, il faut développer des organisations territoriales exerçant des fonctions politiques et administratives sur un vaste espace, et les organiser de la façon la plus centralisée possible. Selon cette logique radiale, d'une part, la localisation des activités et des habitants dans les périphéries ne pourrait s'expliquer qu'en raison de l'existence d'un centre et, d'autre part, les activités et les habitants des périphéries ne pourraient satisfaire l'ensemble de leurs besoins qu'en recourant au centre.

D'ailleurs, cette logique radiale semble conforme aux concepts territoriaux utilisés et promus par l'INSEE, ceux d'unité urbaine et d'aire urbaine, concepts considérés *a priori* comme objectifs et sur lesquels certaines lois se fondent.

Le fonctionnement supposé radial qui dicte la construction statistique de territoires désignés comme unité urbaine et aire urbaine conduit inévitablement à ignorer que de nombreux habitants résidant dans l'un des territoires considérés ignorent parfois totalement la commune géographiquement située au centre. L'espace vécu, pour leurs activités professionnelles, pour leur consommation et pour leurs loisirs, ne correspond nullement à une logique radiale. Au contraire, il s'inscrit dans un réseau de territoires qui, d'une part, ne recoupe nullement le périmètre de l'unité urbaine ou de l'aire urbaine et, d'autre part, peut ignorer la commune-centre. En conséquence, à l'heure des mobilités, le fonctionnement des territoires ne peut se réduire à une logique centre-périphérie, selon laquelle tout partirait du centre et reviendrait au centre, mais correspond à une logique réticulaire. [...] Effectivement, de nombreux territoires fonctionnent selon des mobilités domicile-travail, domicile-lieux de consommation, domicile-lieux de loisirs... [...]

Pour l'attractivité des territoires, ce qui précède engendre deux leçons. D'abord, aucune organisation administrative des territoires ne peut correspondre à la réalité réticulaire, et donc complexe, des espaces vécus. Ensuite, il faut écarter l'idée jacobine selon laquelle toute politique d'aménagement du territoire doit être conçue de façon centralisée. Vouloir fonder l'intercommunalité sur un pouvoir central dominateur risque de corseter tous les territoires qui en font partie et d'omettre les logiques de subsidiarité, selon lesquelles il ne faut assumer à l'échelon supérieur que ce qui ne peut être mieux satisfait à un échelon inférieur.

Document E : Gérard Larcher, « L'intercommunalité doit être au service de l'action communale et non l'inverse », *La Tribune*, 19 février 2014. [En ligne]

L'intercommunalité a été pensée par Jean-Pierre Chevènement en 1999 dans l'esprit « faire mieux ensemble ». C'est-à-dire, tout ce qu'une commune ne peut pas faire toute seule, elle peut le réaliser avec ses voisines. Aujourd'hui, force est de constater qu'en matière d'aménagement et de développement des services publics, notamment dans les territoires ruraux, c'est une réussite.

Mais les intercommunalités doivent demeurer des outils au service de l'action communale et non l'inverse. Elles doivent être maintenues dans une organisation collégiale et un principe de subsidiarité.

Pour une organisation plus rationnelle, plus efficace et une meilleure maîtrise de la dépense publique, une seule voie possible : la mutualisation. Au regard du contexte économique, l'accroissement de la dette du fait des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la mutualisation de la dépense au sein des intercommunalités pour les charges de personnel semble devoir être améliorée. [...]

La Cour des comptes l'a souligné. Trop de doublons coexistent encore. Avant d'engager le transfert de nouvelles compétences (obligatoires), il serait plus judicieux de travailler sur la mutualisation des services au sein du bloc communal/intercommunal et la mise en place systématique d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le rapport du Sénat sur l'avenir de l'organisation de la République (octobre 2013), à l'initiative du groupe UMP du Sénat, porté par le socialiste Yves Kratinger et Jean-Pierre Raffarin et auquel j'ai participé, dégage dix axes consensuels pour l'évolution de l'organisation décentralisée de la République, à l'échéance de 2020-2025.

Deux d'entre eux concernent l'intercommunalité : le maintien de l'intercommunalité dans une organisation collégiale et une logique de subsidiarité et la simplification du système juridico-financier de l'intercommunalité.

Or la très grande diversité des intercommunalités ne justifie pas à elle seule cette multiplicité. C'est vrai qu'il existe des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant cinq communes et d'autres qui en recouvrent plus d'une centaine. Certes, il faut tenir compte des particularités locales pour ajuster les politiques mais il n'est pas nécessaire pour cela que la fiscalité et les statuts soient systématiquement spécifiques. Concilier unité et diversité est possible et est gage d'une meilleure visibilité pour les citoyens. Mais surtout, ne sonnons pas le glas des maires et des conseils municipaux, n'étouffons pas leur liberté en leur forçant la main. Faisons leur confiance. Ils connaissent leur territoire mieux que quiconque en haut lieu. J'entends souvent des maires me confier que l'appartenance de leur commune à une intercommunalité est une chance. L'un d'eux m'a même confié que ce n'était ni plus-ni moins « l'avenir » de sa commune.